



Commissaires aux comptes

Yves CROGUENNEC

Jocelyne CHAPUT

Philippe BORDERE

Virginie REIGUE-LAURENT

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

SAS AUDITEURS ASSOCIES, 26 rue Atlantis, Parc d'Ester – BP 96981
87069 Limoges Cedex
Téléphone : 05 55 10 22 00 - Fax : 05 55 77 44 77

Société de commissariat aux comptes Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Grande Aquitaine
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €
RCS Limoges B 399 315 829

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

Siège social : 4 rue de la Rochefoucauld – 87000 LIMOGES
Association déclarée
SIRET 778 071 266 00044

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2021

À l'assemblée générale du **DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » et « Évènements significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- L'application du nouveau règlement ANC n°2018-06;
- La crise du Covid-19 et ses effets sur les comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

Siège social : 4 rue de la Rochefoucauld – 87000 LIMOGES
Association déclarée
SIRET 778 071 266 00044

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports établis par vos dirigeants et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

Siège social : 4 rue de la Rochefoucauld – 87000 LIMOGES
Association déclarée
SIRET 778 071 266 00044

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 11 octobre 2021,

Le commissaire aux comptes



AUDITEURS ASSOCIES

Philippe BORDERE

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	540	540			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	26 098	11 311	14 788	15 897	- 1 109
Constructions	513 082	504 432	8 650	21 013	- 12 363
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 636	5 227	410	539	- 129
Autres immobilisations corporelles	97 023	96 910	113	452	- 339
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	15		15	15	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	642 395	618 419	23 976	37 916	- 13 940
Actif circulant					
Stocks et en-cours	107		107	107	
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	24 826		24 826	26 901	- 2 075
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	37 835		37 835	29 765	8 070
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	101 210		101 210	88 343	12 867
Charges constatées d'avance	1 161		1 161	1 871	- 710
TOTAL (II)	165 138		165 138	146 987	18 151
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	807 533	618 419	189 114	184 903	4 211

BILAN (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	64 506	61 966	2 540
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 611	2 541	- 5 152
Situation nette (sous total)	61 895	64 506	- 2 611
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	61 895	64 506	- 2 611
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques	26 793	28 082	- 1 289
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	26 793	28 082	- 1 289
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 840	41 914	- 25 074
Emprunts et dettes financières diverses	10	26	- 16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 143	5 608	4 535
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	30 367	33 378	- 3 011
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	38 686	6 717	31 969
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	4 379	4 671	- 292
TOTAL (IV)	100 426	92 314	8 112
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	189 114	184 903	4 211
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

BILAN DETAILLE (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
. Fonds propres statutaires	64 506	61 966	2 540
102000 Fonds associatifs	64 506	61 966	2 540
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 611	2 541	- 5 152
Situation nette (sous total)	61 895	64 506	- 2 611
TOTAL (I)	61 895	64 506	- 2 611
FONDS REPORTEES ET DEDIES			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques	26 793	28 082	- 1 289
151800 Autres provisions pour risques	26 793	28 082	- 1 289
TOTAL (III)	26 793	28 082	- 1 289
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 840	41 914	- 25 074
164101 Emprunt crédit agricole	16 840	41 914	- 25 074
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 143	5 608	4 535
401000 Collectif fournisseurs	3 578		3 578
401500 Collectif membres	99	191	- 92
408100 Factures non parvenues	6 466	5 417	1 049
Dettes fiscales et sociales	30 367	33 378	- 3 011
428200 Congés du personnel	15 882	16 947	- 1 065
428210 Rtt	3 760	2 780	980
431000 Urssaf	1 712	4 126	- 2 414
437300 Retraite complémentaire ag2r		464	- 464
437700 Prevoyance non cadre humanis	78	189	- 111
437750 Prevoyance cadre ag2r	51	59	- 8
438200 Charges sociales sur congés	5 880	5 714	166
438210 Charges sociales sur rtt	1 392	937	455
442100 Etat - prélèvement à la source	127	187	- 60
448600 Etat : charges à payer	1 486	1 974	- 488
Autres dettes	38 686	6 717	31 969
411100 Collectif clubs	25 050	6 717	18 333
467100 Lfna	10 136		10 136
468600 Charges à payer	3 500		3 500
Produits constatés d'avance	4 379	4 671	- 292
487000 Produits constatés d'avance	4 379	4 671	- 292
TOTAL (IV)	100 426	92 314	8 112
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	189 114	184 903	4 211
Engagements reçus			
Engagements donnés			

COMPTES DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 450		1 450	N/S
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	10 648	38 773	- 28 125	-72,54
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	11 512	11 598	- 86	-0,74
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	132 134		132 134	N/S
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	1 293	507	786	155,03
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	33 928		33 928	N/S
Autres produits d'exploitation				
. Subventions d'exploitation		141 861	- 141 861	N/S
. Cotisations		1 050	- 1050	N/S
. Autres produits		89 061	- 89 061	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	190 965	282 850	- 91 885	-32,49
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	552	5 724	- 5 172	-90,36
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	64 086	116 049	- 51 963	-44,78
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 728	4 738	- 1 010	-21,32
Salaires et traitements	75 913	117 678	- 41 765	-35,49
Charges sociales	29 494	40 755	- 11 261	-27,63
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 940	16 240	- 2 300	-14,16
Dotations aux provisions		535	- 535	-100
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	513	1 541	- 1 028	-66,71
Total des charges d'exploitation (II)	188 226	303 260	- 115 034	-37,93
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 739	-20 410	23 149	113,42
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	143	109	34	31,19
Autres intérêts et produits assimilés	2 330	0	2 330	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		4	- 4	-100
Total des produits financiers (III)	2 473	113	2 360	N/S

	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	255	519	- 264	-50,87
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	255	519	- 264	-50,87
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	2 217	-406	2 623	646,06
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	4 956	-20 816	25 772	123,81
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	9 977	26 289	- 16 312	-62,05
Sur opérations en capital		971	- 971	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	9 977	27 261	- 17 284	-63,40
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	17 544	3 904	13 640	349,39
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	17 544	3 904	13 640	349,39
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-7 567	23 356	- 30 923	132,40
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	203 415	310 224	- 106 809	-34,43
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	206 026	307 683	- 101 657	-33,04
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 611	2 541	- 5 152	202,75
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 189 113,80 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 2 611,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL

Le District assure la gestion du football sur le Territoire.

MISSIONS :

Il a plus particulièrement pour objet :

- D'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- De délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- De mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- D'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres Districts et Ligues Régionales et les Groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- De défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le Territoire ;

Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Le District, en tant qu'organe déconcentré de la FFF charge d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défend les valeurs fondamentales de la République Française. Le District applique les dispositions de l'article 1.1 des statuts de la FFF sur le Territoire.

MOYENS :

Les moyens financiers du District proviennent :

- Des engagements des clubs,
- Des rétrocessions sur licences en provenance de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine,
- Des aides sous forme de subventions de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine mais aussi de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,
- De ressources propres liées aux amendes.

124 bénévoles, 23 membres élus et 4 salariés participent au fonctionnement du District.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Les modifications de présentation des comptes portent principalement sur le compte de résultat.

- Les cotisations perçues des membres ont été remontées sur la première ligne du compte de résultat, dans les "Produits d'exploitation"
- Les subventions d'exploitation ont été placés sur la ligne "Concours publics et subventions d'exploitation"
- Les autres produits ont été placés dans les "Produits d'exploitation"

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 26 793 €.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière,
- calcul retentant les droits accumulés en fin de carrière: méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté,
- âge de départ à la retraite: 62 ans,

- taux de rotation du personnel très faible,
- taux d'actualisation retenu: 0,79 %,
- taux moyen de charges sociales: 32 % non cadres / 40 % cadres.

Contributions volontaires :

La valorisation des contributions volontaire en nature n'étant pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité, il a été décidé de ne pas les comptabiliser.

Pour information, le temps passé par les membres élus au sein des organes de décisions et des commissions diverses est de 1 144 heures.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La crise sanitaire n'a pas permis le déroulement de l'activité du District, et la saison a été interrompue à compter du 31 octobre 2020.

Le District a eu recours à la mise en place du chômage partiel à compter du 1er novembre 2020 pour l'ensemble des salariés du District.

Le District a enregistré une baisse significative de ses recettes liée à l'arrêt des compétitions. Il a également procédé à un remboursement intégral des engagements.

Le District a également participé au fond d'aide mis en place par la Fédération Française de Football en faveur des clubs en finançant 1,5 € par licence.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	540			540
Immobilisations corporelles	641 840			641 840
Immobilisations financières	15			15
TOTAL	642 395			642 395

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	540			540
TOTAL II				
Terrains	10 202	1 109		11 311
Constructions				
sur sol propre	492 069	12 363		504 432
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	5 098	129		5 227
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	15 634			15 634
Matériel de bureau et informatique	80 937	339		81 276
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	603 940	13 940		617 880
TOTAL GENERAL (I+II+III)	604 480	13 940		618 420

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	24 826		
Autres créances	3 838		
Charges constatées d'avance	1 161		
TOTAL	29 825		

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	10 614
Subventions/financements	22 828
Autres produits à recevoir	555
TOTAL	33 997

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	61 966	2 541			64 506
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 541	-2 541		-2 611	-2 611
Dont générosité du public					
Situation nette	64 506			-2 611	61 895
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	64 506			-2 611	61 895
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	16 840	16 840		
Dettes financières diverses	10	10		
Fournisseurs	10 143	10 143		
Dettes fiscales et sociales	30 367	30 367		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	38 686	38 686		
Produits constatés d'avance	4 379	4 379		
TOTAL	100 426	100 426		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	10
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	6 466
Dettes fiscales et sociales	28 399
Autres dettes	3 500
TOTAL	38 376